

PROCÈS-VERBAL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du **mercredi 11 juin 2025**, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue en présentiel au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les membres du conseil d'administration :

M. Martin Barbeau	Président
Mme Geneviève Bourgeois	
Mme Marie-Ève Laframboise	
Mme Stéphanie Leclerc	
M. André Mongeau	
Mme Julie Moreau (virtuel)	
M. Pascal Savard	
M. Normand Sénéchal	
Mme Marie-Hélène Vigeant	
M. Sébastien Tardif	Directeur général
Mme Julie Lamonde	Directrice générale adjointe
M. Guillaume Blanchet	Directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire
Mme Nathalie Couturier	Directrice du service des ressources humaines
Mme Pascale Soucy	Directrice adjointe du service des ressources humaines
M. Pierre-Luc Normand	Directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire
M. Marcellin Tourigny	Directeur adjoint au service des ressources matérielles et du transport scolaire
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

Sont absents :

M. Gabriel Dagenais	Vice-Président
M. Alexandre Girard-Duchaine	
Mme Véronique Menand	
M. Charles Perreault	
M. Pierre-Luc Tremblay	

1.0 Ouverture de la séance

Le président de la séance du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences, constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 00).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

479^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise :

D'ADOPTER le projet de l'ordre du jour tel que soumis.

Le 4 juin 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs,

À la demande de la présidence vous êtes par la présente convoqués à une **séance ordinaire** du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, qui aura lieu en présentiel le **mercredi 11 juin 2025 à 19 h** à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2025 (doc 4.0)
 - 4.1 Olympiades canadiennes des métiers et des technologies 2025/ remise de la médaille de l'Assemblée nationale - *Information*
- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux
- 6.0 Période de questions – Public
- 7.0 Comité de parents
- 8.0 Direction générale (temps estimé : 25 minutes)
 - 8.1 PEVR – Suivi (doc 8.1)
 - 8.2 Mini-terrain multisports – Fondation Impact de Montréal - *Information*
 - 8.3 Nom de l'École primaire de Saint-Sauveur – *Adoption* (docs 8.3)
 - 8.4 Orientation quant à la désignation du Pavillon Marie-Rose ou sera sise l'École de l'Expédition - *Adoption* (docs 8.4)
 - 8.5 École primaire de Saint-Sauveur – Pavillons de la Vallée et Marie-Rose – Orientations pour une réorganisation du SDG en 2025-2026 – *Adoption* (docs 8.5)
 - 8.6 Reddition de compte de la direction générale – *Information* (doc 8.6)
- 9.0 Gouvernance (temps estimé : 15 minutes)
 - 9.1 Confirmation de désignations de membres au conseil d'administration – *Adoption* (docs 9.1)
 - 9.2 Consignation du procès-verbal de la rencontre du comité de cooptation – *Adoption* (doc 9.2 et procès-verbal remis sur place)
 - 9.3 Expression des besoins locaux quant à la direction générale du CSSL – *Adoption* (docs 9.3)
- 10.0 Service des ressources humaines (temps estimé : 30 minutes)
 - 10.1 Politique pour contrer le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail – *Adoption* (docs 10.1)
 - 10.2 Politique relative au programme d'accès à l'égalité en emploi – *Adoption* (docs 10.2)
 - 10.3 Compte rendu du comité des ressources humaines – *Information* (doc 10.3)
- 11.0 Service des ressources matérielles et du transport scolaire (temps estimé : 20 minutes)
 - 11.1 Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 - Actes d'établissement – *Adoption* (docs 11.1)
 - 11.2 Présentation des projets 2025-2026 – *Information* (doc 11.2)
 - 11.3 Droits réels et perpétuels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication – *Adoption* (docs 11.3)
 - 11.4 Délégation de pouvoir - Projet de lotissement entre la MRC des Pays-d'en-Haut, Ville de Saint-Sauveur et le CSSL – *Adoption* (docs 11.4)
- 12.0 Service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire (temps estimé : 10 minutes)
 - 12.1 Clientèle provisoire 2025-2026 – *Information* (doc 12.1)
- 13.0 Service du secrétariat général et des communications (temps estimé : 5 minutes)
 - 13.1 Comité de gouvernance et d'éthique – *Information*

- 14.0 Rapport d'activités de la direction générale – Information
- 15.0 Affaires diverses
- 16.0 Levée

Le secrétaire général,

Louis Piché

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2025

480^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Geneviève Bourgeois :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2025 en retirant le texte suivant « et les projets de reconstruction » inscrit à 2 reprises à la page 1517 au 9^e paragraphe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.1 Olympiades canadiennes des métiers et des technologies 2025 / remise de la médaille de l'Assemblée nationale - *Information*

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, souligne les performances de madame Marianne Masson, élève en formation professionnelle à l'École Hôtelière des Laurentides en pâtisserie et de son enseignante, madame Katy Normandin, qui sont présentes au conseil d'administration. Mme Masson a remporté les plus hauts honneurs aux Olympiades canadiennes des métiers et technologies 2025 de Compétences Canada, ayant remporté la médaille d'or. Celle-ci avait préalablement remporté l'or aux Olympiades québécoises des métiers et technologies en plus d'obtenir le plus haut pointage toutes disciplines confondues. Le parcours se poursuivra maintenant lors du 48^e Mondial des métiers, qui se déroulera à Shanghai, en Chine, du 22 au 27 septembre 2026.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, souligne également l'excellente performance de l'élève en formation professionnelle, M. Samuel Lessard, du Pavillon L'Horizon à Mont-Tremblant, en charpenterie-menuiserie. Celui-ci a également gagné l'or aux Olympiades canadiennes des métiers et technologies 2025 de Compétences Canada. Le travail de son enseignant, M. Sébastien Robidoux, est également souligné. D'ailleurs, M. Robidoux partira pour le Bénin l'été prochain afin d'y faire profiter de son expertise.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, souligne également le travail de madame Annik Piuze, enseignante en musique à l'école secondaire Curé-Mercure, présente à la séance du conseil d'administration. Celle-ci a été la récipiendaire de la Médaille de la dignité de l'Assemblée nationale. Elle a marqué tant de jeunes notamment par sa rigueur et sa positivité pendant ses 35 années d'enseignement.

Le conseil d'administration félicite et remercie tous les récipiendaires.

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Les suivis seront faits au moment d'adopter le point 10.1 Politique pour contrer le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail.

6.0 Période de questions - Public

Madame Audrey Gauvin-Couture, résidente de la ville de Sainte-Adèle, s'interroge sur le fait que des élèves de Sainte-Adèle relocalisés vers l'école primaire de Saint-Sauveur (école primaire de la Vallée) doivent effectuer un détour et subir un transport scolaire plus long en raison des accommodements à certains élèves qui n'ont pas été relocalisés et qui bénéficient du transport vers l'école Saint-Joseph. Mme Gauvin-Couture demande quelles sont les alternatives à cette aberration.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique qu'effectivement certains élèves bénéficient d'une clause « grand-père » pour terminer leur parcours scolaire et que ceux-ci doivent bénéficier de transport scolaire. Considérant les coûts, il est irréaliste d'avoir deux autobus. Il est difficile d'éviter ce type de problématique pour les deux prochaines années puisque défrayer les coûts d'un deuxième transport entraînerait des coupures de services ailleurs. Il n'est donc pas possible d'avoir un deuxième transport pour sauver les quelque 10 minutes de transport supplémentaire. Un deuxième véhicule entraînerait des coûts de plus de 75 000 \$ et il serait difficile de trouver un chauffeur.

Mme Gauvin-Couture précise que 35 élèves ont un temps de transport plus long pour 15 élèves qui bénéficient d'une clause « grand-père » et que ces élèves auraient dû faire l'objet d'un transport par les parents.

M. Tardif indique qu'il peut y avoir certaines contraintes résultant de clauses « grand-père ».

7.0 Comité de parents

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, fait un compte rendu du comité de parents du 12 avril, où les sujets ci-dessous ont été discutés :

- La répartition des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, soit dans les 41 classes.
- La perspective de reconstruction de l'école Chante-au-Vent.
- Les budgets d'entretien qui pourraient passer de 7 à 23 millions.
- La municipalité de Val-David qui est en attente de nouvelles ministérielles pour la construction d'une école.
- Le changement de direction à la Polyvalente des Monts.
- La poursuite des actions en matière de civilité.
- Le plan triennal présenté par la direction du service des ressources matérielles et du transport scolaire.
- Les levées de fonds.
- Les activités de fin d'année dans les écoles.
- Le suivi des recommandations pour le calendrier scolaire 2026-2027.
- Les dérogations au conseil d'administration.
- Le suivi à la création d'un comité pour donner suite à une demande de sondage de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ).
- Le rappel des principes pour l'assemblée générale des parents de septembre.

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, fait également état des sujets qui ont été discutés lors de la séance du comité de parents s'étant tenu le 12 mai :

- Le budget 2025-2026.
- Les plans d'effectifs qui doivent refléter une certaine prudence dans le contexte financier actuel.
- Les diverses nominations.
- Les mouvements de la clientèle avec des troubles du spectre de l'autisme et en adaptation scolaire pour se rapprocher des lieux du domicile.
- Les mouvements de directions.
- La supervision de la conciergerie par les écoles.
- L'élection des membres parents au conseil d'administration.

- La possibilité pour les conseils d'établissement d'agir en l'absence des directions suivant un avis de 15 jours lorsque les sujets ne sont pas soumis au conseil d'établissement.
- La rentrée scolaire aux écoles de Saint-Sauveur.
- Les consultations des conseils d'établissement auprès des élèves.

8.0 DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 PEVR – *Suivi*

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, fait une présentation relativement à la fin du « déboulage » qui prévalait antérieurement. Le « déboulage » constituait en une approche de promotion par matière où il pouvait être permis de passer en 4^e secondaire, nonobstant un échec dans certaines matières. Cette année a été une année transitoire, puisque dorénavant l'élève devra réussir les principales matières pour passer. Cette approche a un impact majeur.

Sortie du président, M. Martin Barbeau.

(Incidence : Il est 19 h 29)

Retour du président, M. Martin Barbeau.

(Incidence : Il est 19 h 30)

Mme Lamonde explique qu'une des incidences concernera l'ajout de cours d'été, car il n'y a plus de « déboulage ». De plus, il y aura l'ajout de plages horaires de cours pour atteindre la diplomation.

Il est expliqué que ce changement s'est fait avec les équipes-écoles pour une application dès la rentrée scolaire. Il y aura un impact sur le service des ressources éducatives, le service des ressources humaines et l'organisation scolaire.

En suivi au PEVR, les données quant au taux de diplomation sont fournies aux membres du conseil d'administration par le directeur général, M. Sébastien Tardif.

8.2 Mini terrain multisports – Fondation Impact de Montréal - *Information*

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, informe les membres du conseil d'administration qu'un mini-terrain multisports a été octroyé, sur le terrain de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, aux abords du Pavillon Monseigneur-Bazinet à la suite des demandes effectuées par la ville. Cette démarche avait fait l'objet d'une lettre d'appui.

8.3 Nom de l'École primaire de Saint-Sauveur – *Adoption*

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, présente le projet de résolution.

481^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides établit les écoles, met à leur disposition des immeubles et leur délivre un acte d'établissement;

ATTENDU QU'EN vertu de l'ouverture d'une deuxième école primaire à Saint-Sauveur, il est requis de renommer l'École primaire de Saint-Sauveur afin d'éviter les confusions;

ATTENDU QU'IL y a une redéfinition des aires de desserte en vertu de la 443^e résolution du conseil d'administration en date du 11 décembre 2024;

ATTENDU QUE l'École primaire de Saint-Sauveur aura également dorénavant un seul pavillon puisque le Pavillon Marie-Rose est maintenant à la disposition de l'École de l'Expédition;

ATTENDU la procédure de choix du nom d'une école ou d'un centre du Centre de services scolaire des Laurentides;

ATTENDU l'historique du nom du Pavillon de La Vallée;

ATTENDU qu'un sondage a été effectué auprès du milieu-école tel qu'il appert de la résolution du conseil d'établissement de l'école primaire de Saint-Sauveur qui est jointe à la présente résolution;

CONSIDÉRANT qu'au terme de ce sondage, le nom préconisé pour le centre est : « École primaire de la Vallée »;

CONSIDÉRANT l'avis de conformité de la Commission de toponymie du Québec quant au nom « École primaire de la Vallée », tel qu'il appert du document au soutien de la résolution;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

QUE SOIT ATTRIBUÉ le nom choisi par le conseil d'établissement, soit le nom « École primaire de la Vallée » pour ce qui était auparavant l'École primaire de Saint-Sauveur, sise à l'immeuble au 167, rue Principale, Saint-Sauveur, Québec, J0R 1R6.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.4 Orientation quant à la désignation du Pavillon Marie-Rose où sera sise l'École de l'Expédition - Adoption

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, présente le projet de résolution.

482^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides établit les écoles, met à leur disposition des immeubles et leur délivre un acte d'établissement;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides a reçu récemment, de la part de plusieurs instances municipales ou groupes de citoyens, un positionnement afin de préserver le nom « École Marie-Rose »;

ATTENDU QUE l'« École Marie-Rose » n'existe plus dans les faits, son acte d'établissement ayant été révoqué par la 78^e résolution du conseil des commissaires en date du 8 avril 2015;

ATTENDU QUE depuis, le nom « Pavillon Marie-Rose » identifie l'immeuble en question;

ATTENDU QUE cet immeuble est utilisé par l'École primaire de Saint-Sauveur, en vertu de la 119^e résolution du conseil des commissaires en date du 9 septembre 2015;

ATTENDU QU'en vertu de la modification des aires de desserte selon la 443^e résolution du conseil d'administration en date du 11 décembre 2024 et des changements afférents, l'École de l'Expédition a été relocalisée dans le « Pavillon Marie-Rose »;

ATTENDU QUE l'École primaire de Saint-Sauveur, qui sera dorénavant désignée comme l'« École de la Vallée », occupera quelques locaux pour des classes de préscolaire dans le Pavillon Marie-Rose;

ATTENDU QU'il est possible que le nom de l'immeuble soit distinct du nom de l'école à l'instar de ce qui prévaut depuis 2015;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement de l'École de l'Expédition ne désire pas modifier le nom de l'école, tel qu'il appert de la résolution jointe à la présente résolution;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la procédure « choix du nom d'école ou d'un centre », la volonté de changement de nom doit émaner du milieu-école, représenté par son conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT l'historique relié au nom Marie-Rose et l'historique d'utilisation du bâtiment par une école dont le nom différait;

CONSIDÉRANT les diverses représentations effectuées et la résolution du conseil d'établissement de l'École de l'Expédition;

CONSIDÉRANT QU'il est du ressort du centre de services scolaire et de ses conseils d'établissement d'établir les noms de ses établissements;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant :

DE RESPECTER ET DE CONFIRMER le choix du conseil d'établissement de l'École de l'Expédition qui désire conserver son nom;

DE PRÉSERVER le nom « Marie-Rose » pour désigner l'immeuble dans lequel est sise l'École de l'Expédition;

DE PRÉSERVER le lettrage sur la façade de l'immeuble;

DE CRÉER une plaque commémorative afin de souligner l'importance historique de ce lieu pour la communauté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.5 École primaire de Saint-Sauveur – Pavillons de la Vallée et Marie-Rose – Orientations pour une réorganisation du SDG en 2025-2026 – Adoption

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, et la directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, présentent le projet de résolution.

483^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu du Cadre organisationnel des services de garde du CSSL amendé le 8 février 2023 par la 271^e résolution, le Centre de services scolaire des Laurentides veille à l'organisation et au maintien des services de garde en milieu scolaire;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture d'une deuxième école primaire à Saint-Sauveur et au déménagement de l'École de l'Expédition, il est requis de réorganiser les services de garde de ce secteur;

ATTENDU QUE la réorganisation n'implique pas de fermeture ou d'ouverture pour laquelle l'autorisation du conseil d'administration aurait été requise;

ATTENDU QUE l'École primaire de Saint-Sauveur (École de la Vallée) préserve son service de garde, mais dans ce qui était le Pavillon de la Vallée;

ATTENDU qu'une partie du service de garde de l'École primaire de Saint-Sauveur (École de la Vallée) qui était sise au Pavillon Marie-Rose sera relocalisée à la nouvelle école de Saint-Sauveur dont le nom demeure à établir;

ATTENDU QUE l'École de l'Expédition aura son service de garde, qu'elle préserve, dans l'immeuble désigné « Pavillon Marie-Rose ». Le service de garde sera aussi disponible pour les élèves de niveau préscolaire liés à l'École de la Vallée qui vont à l'école au « Pavillon Marie-Rose »;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil d'établissement de l'École primaire de Saint-Sauveur (École de la Vallée) afférente à la réorganisation qui est jointe à la présente;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Normand Sénéchal :

DE PRENDRE ACTE de la réorganisation administrative des services de garde pour les écoles situées dans la ville de Saint-Sauveur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.6 Reddition de compte de la direction générale – Information

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique qu'il y a dépôt d'un document de reddition de compte de la direction générale et que des questions pourront être posées lors de la prochaine séance du conseil d'administration.

9.0 GOUVERNANCE

9.1	Confirmation de désignations de membres au conseil d'administration – Adoption 484^e RÉSOLUTION : ATTENDU que sept postes étaient à combler au sein du conseil d'administration à titre de membre : • Parent, du district des Hauteurs; • Parent, du district du Grand-Tremblant; • Du personnel de direction d'un établissement d'enseignement; • Du personnel professionnel non enseignant; • Membre de la communauté, ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines; • Membre de la communauté issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires; • Membre de la communauté âgé de 18 à 35 ans. ATTENDU la désignation des membres parents pour le district des Hauteurs et du Grand-Tremblant par le comité de parents en date du 12 mai 2025; ATTENDU la désignation de la représentante du personnel de direction d'un établissement d'enseignement par acclamation le 26 mai 2025; ATTENDU la désignation du membre de la communauté, ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines, par le comité de cooptation s'étant tenu le 4 juin 2025; ATTENDU que trois postes au conseil d'administration demeurent vacants (représentant du personnel professionnel non enseignant, une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires et une personne âgée de 18 à 35 ans) et que le processus, pour combler ceux-ci, sera relancé au mois d'août 2025; IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard : QUE le conseil d'administration ENTÉRINE les nominations de Mme Marie-Josée Gosselin, Mme Marie-Ève Laframboise et M. Normand Sénéchal respectivement pour les postes suivants : membre parent du district des Hauteurs, membre du personnel de direction d'un établissement d'enseignement et membre parent du district du Grand-Tremblant pour des mandats se terminant le 30 juin 2028 et PRENNE ACTE que la prestation de serment a été effectuée par ces membres devant le directeur général le 28 mai 2025 tel que requis par la <i>Loi sur l'instruction publique</i>. Conformément à l'article 143.3 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, les membres précités ont prêté serment devant le directeur général en son bureau et fait la déclaration suivante : <i>« Je, soussigné(e), (), domicilié(e) au (), déclare sous serment, conformément à l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, que je m'engage à remplir fidèlement les devoirs de ma charge, à titre de membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides dans le respect des normes d'éthique et de déontologie édictées par le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.</i> <i>De plus, je m'engage à agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui me sont conférés, avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité, modération, bonne foi, prudence, diligence, loyauté, dans l'intérêt du Centre de services scolaire des Laurentides et des élèves qu'il dessert.</i> <i>Je respecterai la confidentialité de tout renseignement de nature confidentielle qui m'est transmis ou qui est porté à ma connaissance à l'occasion ou pendant l'exercice de mes fonctions d'administrateur au sein du conseil d'administration et après la fin de mon mandat. »</i> La prestation de serment du membre est insérée au livre des délibérations du conseil d'administration.
-----	---

QUE le conseil d'administration **ENTÉRINE** la nomination de, M. Pierre-Luc Tremblay, membre de la communauté, ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines pour un mandat se terminant le 30 juin 2028.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 Consignation du procès-verbal de la rencontre du comité de cooptation – Adoption

485^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 31 du Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires qui précise qu'un procès-verbal de la rencontre du comité de cooptation doit être consigné dans le livre des délibérations du centre de services scolaire;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant :

DE PRENDRE ACTE aux fins de consignation du procès-verbal de la rencontre du comité de cooptation du 4 juin 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.3 Expression des besoins locaux quant à la direction générale du CSSL – Adoption

486^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 198 de la *Loi sur l'instruction publique*, le directeur de chaque centre de services scolaire et nommé par le gouvernement, sur recommandation du ministre;

ATTENDU QUE le ministre doit tenir compte des besoins locaux exprimés par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la lettre reçue en date du 30 mai demandant une résolution du conseil d'administration exprimant lesdits besoins locaux;

CONSIDÉRANT la taille réduite de l'équipe de la haute direction;

CONSIDÉRANT le vaste territoire du CSS des Laurentides;

CONSIDÉRANT le haut niveau de défavorisation de plusieurs écoles du territoire;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Geneviève Bourgeois :

DE TRANSMETTRE les besoins locaux suivants au ministère de l'Éducation puisque le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides considère que sa direction générale devrait posséder les qualités essentielles suivantes :

- Malgré la réserve exprimée dans la lettre datée du 30 mai, le conseil d'administration tient à réitérer que sa direction générale doit exercer un leadership pédagogique reflété par une expérience de cadre supérieur dans ce rôle et détenir un brevet d'enseignement;
- Mettre l'élève au centre des préoccupations du CSS;
- Démontrer une compréhension fine des spécificités et des défis propres à notre région, son territoire, notamment au niveau des enjeux de réussite scolaire, de diplomation et de qualification et des réalités des petites écoles de village;
- Posséder des habiletés politiques, relationnelles et communicationnelles reconnues;
- Maintenir une gestion de proximité et une accessibilité auprès de tous les membres de l'organisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.1 Politique pour contrer le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail – Adoption

La directrice du service des ressources humaines, Mme Nathalie Couturier, présente le projet de résolution. Celle-ci précise ce qui suit, en suivi aux préoccupations exprimées lors de la dernière séance du conseil d'administration que :

- 1) Les modalités quant à l'accusé de réception sont prévues au point 6.3 de la Politique.
- 2) Quant au délai de traitement, il est expliqué qu'il n'est pas possible de préciser celui-ci au-delà de mentionner que les plaintes sont traitées dans les meilleurs délais puisque celles-ci ont souvent des complexités différentes.
- 3) Finalement, il est précisé par Mme Couturier que les suites possibles à une plainte sont précisées à la page 12, au point 8 de la Politique.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, demande que soient modifiés les passages de la Politique où l'on parle de « président » du conseil d'administration afin d'indiquer les « membres » du conseil d'administration. Cette notion se retrouve notamment au point 6.3.2 et suivants.

487^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE le CSSL a la responsabilité de favoriser un climat sain et exempt de toute forme de harcèlement. Conséquemment, le conseil d'administration, la direction générale, les gestionnaires, les employés, de même que les différentes associations professionnelles et les syndicats, se doivent de respecter les principes de la présente politique et de contribuer au maintien d'un tel climat;

ATTENDU QU'une approche de tolérance zéro est adoptée par le CSSL en matière de harcèlement en milieu de travail;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Stéphanie Leclerc :

D'ADOPTER la Politique pour contrer le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail telle que jointe pour en faire partie intégrante **CA487-25** en modifiant les deux paragraphes du point 6.3.2 et suivants où il est indiqué « le président » en remplaçant par « les membres du conseil d'administration ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 Politique relative au programme d'accès à l'égalité en emploi – Adoption

La directrice adjointe du service des ressources humaines, Mme Pascale Soucy, présente le projet de résolution et les suites au processus de consultation.

488^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE la Politique d'accès à l'égalité en emploi du Centre de services scolaire des Laurentides s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme d'accès à l'égalité en emploi conformément à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec;

ATTENDU QU'elle vise les programmes volontaires, les programmes résultant d'une obligation contractuelle (OBC-POC) ainsi les programmes des organismes assujettis à *la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*;

ATTENDU QUE cette Loi vise à instituer un cadre particulier d'accès à l'égalité en emploi afin de corriger la situation des personnes faisant partie de certains groupes victimes de discrimination en emploi. Les groupes visés spécifiquement par la Loi sont : les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées;

ATTENDU QUE cette politique ne peut avoir pour effet d'obliger le Centre de services scolaire des Laurentides à embaucher des personnes qui ne possèdent pas les compétences requises ou de porter atteinte d'une manière indue aux personnes qui n'appartiennent pas à un des cinq groupes visés;

IL EST PROPOSÉ par l’administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise : D’ADOPTER la Politique relative au programme d’accès à l’égalité en emploi applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d’élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante CA488-25. ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ 10.3 Compte rendu du comité des ressources humaines – <i>Information</i> L’administrateur, M. Normand Sénéchal, cède la parole à la directrice du service des ressources humaines, Mme Nathalie Couturier, pour effectuer le compte rendu. Mme Couturier fait état des processus d’affectation pour les différents corps d’emploi : les enseignants, les professionnels, le personnel de soutien ainsi que les gestionnaires. En résumé, les mouvements du personnel sont expliqués tels qu’ils ont été présentés au comité des ressources humaines.

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

11.1 Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 - Actes d’établissement – <i>Adoption</i> Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, présente le projet de résolution en expliquant que des ajustements ont été effectués pendant le processus de consultations notamment résultant de l’ouverture de la nouvelle école. 489^e RÉSOLUTION : ATTENDU l’article 211 de la <i>Loi sur l’instruction publique</i> (LIP) en vertu duquel chaque année le Centre de services scolaire doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles indiquant notamment pour chaque école et centre le nom de l’établissement, son adresse, les locaux ou immeubles mis à sa disposition, l’ordre d’enseignement qui y est dispensé et sa capacité d’accueil; ATTENDU QUE le Centre de services scolaire détermine les services éducatifs dispensés par chaque école et centre, comme le prescrivent les articles 236 et 251 de ladite Loi; ATTENDU QU’en tenant compte du plan triennal susmentionné, le Centre de services scolaire détermine la liste de ses établissements et établit les écoles et les centres en leur délivrant un acte d’établissement où elle indique, selon les prescriptions des articles 39 et 100 de la LIP, le nom, l’adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l’école ou du centre, le cycle ou la partie de cycle de l’ordre d’enseignement et la mention de l’éducation préscolaire d’une école, ainsi que le secteur de formation du centre; ATTENDU QUE le conseil d’administration a adopté, aux fins de consultation, le projet de plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles du Centre de services scolaire des Laurentides 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, comme en fait foi la 468^e résolution adoptée le 9 avril 2025; CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources matérielles et du transport scolaire; IL EST PROPOSÉ par l’administrateur, M. André Mongeau : D’ADOPTER le plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles du Centre de services scolaire des Laurentides 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 joint en annexe des présentes, sous la cote CA489-25 pour en faire partie intégrante, et de fixer la date de son entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2025; DE DÉLIVRER aux écoles et centres du Centre de services scolaire des Laurentides leurs actes d’établissement respectifs pour l’année scolaire 2025-2026, en considération du plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles ci-adopté, ainsi que la liste des services dispensés en

vigueur, sous réserve d'une vérification du nom conforme à l'acte d'établissement existant notamment de l'École de l'Expédition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 Présentation des projets 2025-2026 – Information

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, explique la stratégie de gestion par portefeuille et le cycle de gestion des projets en faisant état que les budgets devraient passer de 7 303 753 \$ à 23 301 013 \$ millions de dollars au courant des trois prochaines années et que la planification des travaux est en conséquence.

Le directeur adjoint au service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Marcellin Tourigny, présente aux membres du conseil d'administration le portefeuille des projets, soit 222 projets inscrits.

Les projets de bonifications du parc immobilier et des nouvelles constructions sont présentés.

Les projets de maintien sont également présentés. Ces projets se divisent principalement en deux volets, les programmes en structure et les projets en sécurité.

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, explique que lors d'inspections et de validations il est possible que certains projets soient priorisés selon le risque évalué.

Le directeur adjoint au service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Marcellin Tourigny, précise que s'intègrent aussi dans les projets de maintien les projets RTB (Réfection et Transformation du Bâtiment) ainsi que les projets de mesures de la qualité de l'air. Les projets de mesures de qualité de l'air sont à l'étude et la synergie entre les projets est envisagée afin de faire un projet commun.

Finalement, les projets de maintien incluent les projets de cours d'école. Cependant, en fonction des cibles budgétaires actuelles, aucune somme n'est prévue à cet effet avant 2026-2027.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, et l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise, soulignent le bon travail de planification du service des ressources matérielles et du transport scolaire.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique qu'avec des dossiers bien préparés il est possible d'obtenir du financement pour les bâtiments.

11.3 Droits réels et perpétuels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication – Adoption

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, présente le projet de résolution.

490^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Laurentides (ci-après le « PROPRIÉTAIRE ») est propriétaire de l'immeuble identifié au cadastre du Québec sous le lot numéro 3 888 485, circonscription foncière de Terrebonne;

ATTENDU que le propriétaire désire accorder à Hydro-Québec et à Bell Canada, leurs représentants et ayants droit, une option d'acquiescer des droits réels et perpétuels de servitude sur une parcelle de terrain d'environ 15 mètres carrés située sur ledit lot, conformément aux modalités décrites dans le document d'option annexé à la présente;

ATTENDU que la présente option de servitude est irrévocable pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de signature, et qu'elle prévoit l'exercice de divers droits de construction, d'entretien, de transformation et d'accès détaillés dans ledit document;

ATTENDU que la signature de cette option de servitude est une condition préalable à la fourniture ou à la mise à niveau des services d'électricité et de télécommunications au bénéfice tant du PROPRIÉTAIRE que du public en général;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'ADOPTER:

1. Que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides autorise la signature de l'option de servitude à être consentie à Hydro-Québec et à Bell Canada, selon les conditions énoncées dans le document présenté au conseil;
2. Que la direction générale, soit autorisée à signer au nom du Centre de services scolaire des Laurentides, tous documents relatifs à la présente option de servitude, y compris l'acte notarié de servitude à intervenir, le tout sans frais pour le PROPRIÉTAIRE;
3. Que le Centre de services scolaire des Laurentides s'engage à respecter toutes les conditions de la présente option, y compris la dénonciation de celle-ci à tout acquéreur en cas de cession ou aliénation de l'immeuble concerné avant la signature de l'acte notarié;
4. Que le document d'option de servitude soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.4 Délégation de pouvoir - Projet de lotissement entre la MRC des Pays-d'en-Haut, Ville de Saint-Sauveur et le CSSL – Adoption

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, présente le projet de résolution.

491^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que le conseil d'administration délègue les pouvoirs à la direction générale afin de négocier l'entente finale d'échange de terrain en faveur de la mission scolaire et de présenter les résultats au conseil d'administration du mois d'août sur les bases suivantes :

- Les élèves de la nouvelle école Saint-Sauveur auront un terrain améliorant la mission scolaire;
- La MRC s'engage à déboiser et niveler la future portion du terrain du CSSL, laquelle pourrait éventuellement accueillir une aire de jeux en milieu naturel, bonifiant la cour de l'école, et que cette zone sera à court terme ensemencée et conservée à l'état naturel;
- Tous les frais liés à l'aménagement initial et opérations cadastrales seront assumés par la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU que le conseil d'administration consulte l'entente de principe en cours sous réserve du conseil d'administration du 11 juin;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Laurentides (ci-après le « CSSL ») est propriétaire d'un terrain sur lequel est située l'école primaire de Saint-Sauveur;

ATTENDU que la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite aménager un stationnement sur une partie du terrain du CSSL, en collaboration avec la Ville de Saint-Sauveur, dans le cadre d'un projet de lotissement impliquant les trois parties;

ATTENDU que le CSSL cède à la MRC une superficie de 1 406 mètres carrés au sommet du mur de soutènement de son terrain pour permettre cet aménagement;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur, en contrepartie, cède au CSSL une superficie équivalente, prélevée dans le parc du Cap Molson, laquelle demeurera majoritairement boisée, de manière à maintenir l'intégrité foncière du terrain de l'école;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur cède également à la MRC une superficie additionnelle de 201,5 mètres carrés pour compléter l'aménagement du stationnement;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant :

D'ADOPTER : 1. Que le directeur général, soit autorisé à signer, au nom du CSSL, tout document requis pour donner effet à cette entente, incluant tout acte notarié ou plan cadastral afférent; 2. Que les résultats de la mise en œuvre de l'entente fassent l'objet d'un rapport au conseil d'administration du 28 août 2025. Que la présente résolution prenne effet immédiatement. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
--

12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES INFORMATIQUES ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

12.1 Clientèle provisoire 2025-2026 – Information Le directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire, M. Guillaume Blanchet, présente un tableau afférent à l'évolution de la clientèle scolaire au Centre de services scolaire des Laurentides. Au total, 169 élèves se sont ajoutés entre mars 2024 et avril 2025.

13.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS